

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 août 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant
M. Denis Levesque, directeur général
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2011-796-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-797-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-798-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 AOÛT 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 10 août 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-799-DEC CRÉATION D'UN NOUVEAU LIEN EST-OUEST DANS LA COURONNE NORD (ROUTE RÉGIONALE 346) / DEMANDE D'ÉTUDE DE PROJET AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS / RÉSOLUTION 11-113 / MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

ATTENDU la réception de la résolution du 6 juillet 2011 numéro 11-113 de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de Blainville demandant l'appui aux municipalités locales et régionales concernées par le tracé proposé de la route 346 afin qu'il soit analysé par la Direction régionale Laval-Mille-Îles du ministère des Transports du Québec (MTQ) en vue d'une reconnaissance officielle de cet axe comme route régionale, selon la nomenclature du MTQ ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de cette résolution ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la résolution numéro 11-113 de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de Blainville concernant une demande d'appui à la création d'un nouveau lien est-ouest dans la Couronne Nord à savoir la route régionale 346.

CE-2011-800-DEC ADOPTION / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 11 août 2011.

**CE-2011-801-REC DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE /
TRANSFORMATION D'UNE RÉSIDENCE EN BUREAU
PROFESSIONNEL / 4483, CHEMIN SAINT-CHARLES /
LACHANCE ET ASSOCIÉS**

ATTENDU la demande formulée par "Lachance & associée" (mandataire) à l'effet de convertir la propriété résidentielle située au 4483, chemin Saint-Charles, à l'usage d'un service professionnel;

ATTENDU les arguments avancés par le demandeur à l'effet que l'usage commercial bénéficierait à la propriété;

ATTENDU les réserves exposées par la Direction du génie et projets spéciaux à l'effet que la circulation ceinturant le site est susceptible d'engendrer des conflits quant à la sécurité des manœuvres d'accès et de sortie;

ATTENDU QUE la propriété dispose déjà d'un zonage lui permettant d'opérer une activité d'affaires, de façon moins intensive;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-08-11/01 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande de modification de zonage relativement à la transformation d'une résidence en bureau professionnel située au 4483, chemin Saint-Charles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil de refuser la demande de modification au zonage pour un usage commercial de la propriété située au 4483, chemin Saint-Charles.

**CE-2011-802-DEC NOMINATION / AGENTE TAXATION-MUTATION /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU l'affichage du poste d'agent taxation-mutation à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de nommer Mme Josée Martin au poste d'agente taxation-mutation à la Direction de l'administration et finances à compter du 27 septembre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2011-803-REC SOUMISSION / MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT / DU
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET
DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC**

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a dévoilé le programme de soutien aux installations sportives, phase 2, et que ce programme vise à permettre, à la faveur d'une aide financière, la construction ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ;

ATTENDU QUE ce programme annuel, doté d'une enveloppe de 50 millions, permet aux demandeurs d'obtenir le remboursement de 50% des coûts de construction ainsi que certains autres frais incidents ;

ATTENDU QUE la période d'inscription finale au programme est le 30 septembre 2011 et qu'il est peu probable que la documentation complète soit terminée selon les exigences du Ministère ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire se doter de terrains de soccer à surface synthétique et que ces surfaces permettraient la prolongation des saisons de soccer ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a présenté, dans le cadre du plan de développement des parcs, l'implantation de surface synthétique aux parcs Philippe-Villeneuve, André-Guérard, Angora (2), Dumais et Arc-en-Ciel ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne accuse un déficit quant aux heures d'utilisation de terrains de soccer offertes à ses organismes-partenaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a besoin d'accompagnement pour présenter un projet en ce sens, car les documents suivants doivent faire partie de la demande :

- le formulaire de présentation ;
- une estimation préliminaire des coûts basée sur le classement Unifomat II, niveau 2 ;
- le concept fonctionnel et opérationnel ;
- le plan d'aménagement des équipements ;
- les plans et devis préliminaires ;
- l'échéancier de réalisation ;
- une résolution du Conseil municipal autorisant la présentation du projet, mentionnant aussi que la Ville assumera sa partie des frais et qu'elle s'engage à entretenir les équipements après la construction.

ATTENDU QUE le mandat devra analyser un site afin de rencontrer et d'évaluer la possibilité d'implanter une surface mixte afin de permettre la tenue d'événement relié au football. ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de trois (3) firmes pour un mandat d'accompagnement dans le cadre du fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du gouvernement du Québec (LO-2011-010);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 août 2011, à savoir:

- Dessau inc.
- Nacev Consultants inc.
- BPR-TRIAX (n'a pas soumissionnée)

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 81 à la firme Dessau inc. et que la firme Nacev Consultants inc. ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Dessau inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la présentation de la demande de subvention au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et confirmant que la Ville s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation du projet une fois sa réalisation complétée.

Que le Comité exécutif accepte la soumission de la firme Dessau inc. pour un mandat d'accompagnement dans le cadre du fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du gouvernement du Québec, pour un montant de 97 973,22\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds prévus au certificat de disponibilité de crédits no 2011-0209 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente (code budgétaire 142-512).

CE-2011-804-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire